

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 1^{er} FEVRIER 2022

Absents excusés : VENET Marie-Louise – ROLLAND Yann – MARGOTAT Lydie

PROCES-VERBAL REUNION DU 30 NOVEMBRE 2021

Le conseil municipal approuve et signe le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2021.

ENTRETIEN STATION EPURATION : Convention avec la SAUR

La SAUR effectue depuis 2007, le contrôle, la maintenance et le dépannage du poste de relèvement situé à Boise à la station d'épuration. Proposition au Conseil Municipal de renouveler la convention, pour une durée de trois ans. Rémunération forfaitaire annuelle de 300 € HT.

Forfait d'intervention à l'unité : 35 € - Main d'œuvre par heure : 50 € - Agent d'exploitation : 40 € - Contrôle électrique réglementaire : 200 € - Contrôle levage : 250 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de signer la convention.

Contrôle des réseaux, dans le cadre du diagnostic assainissement, cette étude démarrerait la deuxième quinzaine de février 2022. Des tests seront faits à la fumée, au colorant, à la caméra. Cette étude va durer jusqu'à la fin de l'année. Vérification pour savoir si les eaux usées vont bien dans le réseau d'assainissement. Il y aura un passage à la caméra, avec point GPS, pour connaître tous les regards.

Ensuite, ils regarderont la station d'épuration et diront ce qu'il y aura à faire, comme travaux. L'étude est subventionnée par l'agence de l'eau à hauteur de 50 % et par le département à hauteur de 30 %.

ESTER EN JUSTICE

Contentieux devant le tribunal administratif : affaire Sylvie et Alain BERTHET contre la commune de Valeille, en ce qui concerne la délibération adoptant le PLU en date du 15 juin 2021. Afin que Maître SALEN puisse aller en justice, il faut que le Conseil Municipal délibère.

Le Conseil Municipal autorise Maître SALEN à aller en justice.

Ce jour, Maître SALEN a envoyé le résultat de l'audience, où la commune a gagné, concernant la signature d'un sursis à statuer, lors de la demande de DP division d'une parcelle en plusieurs lots, dont les propriétaires sont M. et Mme BERTHET Alain.

MANDATEMENT DEPENSES INVESTISSEMENT

Afin de pouvoir payer le SIEL pour les travaux de raccordement électrique concernant l'antenne Free, et comme le budget n'est pas encore voté, il est possible de payer si le Conseil Municipal autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal accepte.

HORAIRE DE TRAVAIL 1607 H

Le temps de travail de la commune est de 1607 heures par an. Une délibération est à prendre, pour indiquer la durée annuelle du temps de travail, préciser l'organisation du travail, les cycles de travail, la fixation des horaires, à compter du 1^{er} janvier 2022.

MOTION CH DU FOREZ

A la demande de la CCFE, une motion en faveur du centre hospitalier du Forez est proposée aux communes. En effet, suite à la fermeture de nombreux services à l'hôpital de Feurs, c'est maintenant, au tour de services à l'hôpital de Montbrison de fermer. Une motion doit être prise par tous les conseils municipaux.

Le Conseil Municipal accepte de voter cette motion.

Questions diverses

- D'ici 2026, la complémentaire santé à 50 %, doit être prise en charge par les communes en faveur du personnel communal.
- Attribution par la CCFE, d'un fonds de concours concernant la rénovation énergétique de la salle d'animation, pour un montant de 5.000 € à la commune de Valeille, par la CCFE.
- Personnel communal : il sera demandé à Régine, si elle accepte de prendre le poste d'Angélique, jusqu'à fin juin 2022.
- Une autre question se pose, au niveau du ramassage scolaire, pour l'école de Valeille, parce qu'il n'y a plus que 4 enfants qui prennent le transport scolaire.
- Pont du Rez, des semis remorques ne peuvent plus passer, au risque d'avoir un accident. Elargir ce pont, un devis de l'entreprise DELOMBRE a été fait, pour un prix de 4.698,18 € TTC. Le Syndicat de la Loise prend en charge uniquement les buses, le reste est à la charge de la commune. Une autre proposition est faite, par l'entreprise DELOMBRE, pour refaire tout le pont, pour un coût de 5.337,78 € TTC. La meilleure solution serait quand même, de mettre une buse, pour que ça revienne moins cher à la commune. GAEC de la Richardière serait prêt à prendre une partie de la dépense, à sa charge.
- Chemin du Bois : par temps de gel, beaucoup de glace, derrière la maison de chez M. et Mme MUNOZ et M. et Mme ROUSSON. La solution serait de faire un fossé et ensuite de traverser la route, pour que l'eau ne stagne pas à cet endroit. Un devis a été demandé à l'entreprise DELOMBRE, pour un montant de 1.706,40 € TTC.
- L'Etat finance un capteur de CO2, à l'école. Problème de chauffage à l'école, qui a été en panne de fioul. Constatation d'une dépense plus importante de fioul, qui vient de l'aération des classes, à cause du COVID 19.
- Le samedi 5 mars, nettoyage de printemps, organisé par la CCFE. Dans toutes les communes membres qui le souhaitent, ce sera cette même date. Les déchets devront être pesés et évacués. Fourniture par la communauté de communes, des sacs, des gants, des affiches. La CCFE distribuera le matériel le 2 mars 2022. La commune de Valeille participera.
- Constatation que depuis l'installation des conteneurs semi-enterrés et enterrés, c'est propre. Laura PLOTON indique que c'est plus contraignant qu'auparavant.
- Elections présidentielles : dimanche 10 et 24 avril 2022.
- Elections législatives : dimanche 12 et 19 juin 2022.
- Salle animation : au mois de janvier, les travaux n'ont pas repris. Le maçon n'est pas venu, à cause de ses employés, qui avaient le COVID. Le compteur d'eau est à déplacer, ça n'avait pas été prévu avant. Pour couper l'eau, SUEZ demande 58 €. La ventilation est posée par l'entreprise LORNAGE. Démontage des rayons de la cuisine. Philippe posera les tasseaux pour la vaisselle, les plateaux sont propres et en bon état. Il faudra juste changer les tasseaux, qui sont abimés.